

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 11 SEPTEMBRE 2018

Commune de La Bouëxière

Département : Ille et  
Vilaine

Nombre de membres du  
Conseil Municipal en  
exercice : 27

Nombre de membres  
présents : 24

Nombre de votants : 26

Date de la Convocation :  
mercredi 5 septembre  
2018

**Date d'affichage du  
compte rendu :**

le

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane PIQUET, Maire

**Présents :** Stéphane PIQUET, Patrick LAHAYE, Aline GUILBERT (arrive à 20h42), Gilbert LE ROUSSEAU, Florence DANIEL, Isabelle MARCHAND-DEDELOT, Gérard BECEL, Pierre-Yves LEBAIL, Catherine LEBON, Alain JOSEPH, Jean-Pierre LOTTON, Jürgen BUSER, Rachel SALMON, Roland ROUSSELLE, Annie-France TURPIN-CHEVALIER, Margaret GUEGAN-KELLY, Patrick MOULIN, Dominique SALEZY, Philippe ROCHER, Sterenn LECLERE, Jérémie DELAUNAY, Philippe BLANQUEFORT, Catherine CHILOUX, Sylvain HARDY.

**Absents :** Noémie THEVEUX, Jean-Marie LEFEVRE, Pascale AFFRE.

**Procurations :** N. Theveux à G. Le Rousseau, M. Lefevre à Ph . Blanquefort, P. Affre à C. Chiloux.

Désignation d'un secrétaire de séance : Monsieur P. Lahaye.

## 1. CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC : AVENANT

**Rapporteur : Monsieur Stéphane Piquet**

La gestion du service public d'assainissement fait l'objet d'un contrat de délégation de service public avec la société Nantaise des Eaux. Cette dernière a procédé au transfert des activités métropolitaines à Suez Eau France. Ce transfert implique le transfert du contrat à Suez Eau France, qui se substituera à la Nantaise des Eaux Services et reprendra à l'identique l'ensemble de ses droits et obligations résultant de ce contrat.

### **Décision du conseil municipal :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré,

- autorise le transfert du contrat de délégation de service public assainissement de la nantaise des Eaux Services à Suez Eau France, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018.

## 2. CESSION DE BIENS A NEOTOA : MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 13 DU 26-09-2017

### **Rapporteur : Monsieur Gilbert Le Rousseau**

Lors de sa séance du 16 septembre 2017, le conseil municipal a décidé de céder les bâtiments situés sur le terrain cadastré Section AB parcelles n°179-180, d'une superficie d'environ 438 m<sup>2</sup>, en vue de leur démolition et de la création d'une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) au rez de chaussée et de 3 logements locatifs à l'étage.

Lors de la finalisation du dossier, il s'est avéré qu'un garage situé sur la parcelle AB 180 n'était pas propriété de la commune. Il a donc été nécessaire de procéder à une nouvelle division et de faire modifier le numéro de parcelle. La parcelle cédée sera donc la parcelle n° AB 1478 en lieu et place de la parcelle AB 180.

### **Décision du conseil municipal :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré,

- accepte la cession des parcelles AB 179 & 1478.

## 3. CONVENTION RELATIVE AU TRANSFERT DANS LE DOMAINE PUBLIC D'EQUIPEMENTS ET ESPACES COMMUNS D'UN LOTISSEMENT

### **Rapporteur : Monsieur Gilbert Le Rousseau**

Monsieur Le Rousseau informe le conseil d'un projet de lotissement privé au lieu-dit la Tannerie comportant 8 lots. Afin de pouvoir finaliser le permis d'aménager, une convention de rétrocession des espaces communs et équipements doit être signée entre le lotisseur et la commune. Cette convention est jointe à la présente délibération.

Il est proposé d'envoyer des courriers de remerciements aux entreprises qui ont apporté leur contributions à cet événement, ainsi qu'aux agriculteurs qui ont prêtés des terrains ou de la paille.

### **Décision du conseil municipal :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré,

- Accepte la signature de la convention de rétrocession des espaces communs et équipements du lotissement privé lieu-dit la Tannerie.

## 4. FESTOYES DE CHEVRE : PARTENARIAT DES ENTREPRISES

### **Rapporteur : Monsieur Pierre-Yves Le Bail**

Il est rappelé que la commune a organisé la deuxième édition des « Festoyes de Chevré » le 9 septembre. Dans ce cadre, des entreprises ont été partenaires financiers, il convient donc d'accepter leur participation tel que présentée ci-dessous. En outre la société Floval a fait un don en nature.

Entreprises	Montant
Baglione 35 – 20 Bd de Laval – 35500 Vitré	500,00 €
Chantrel Terrassement – 5 Allée Georges Sand – 35340 LA BOUEXIERE	100,00 €
Gesbert Ets – 5 Rue Pierre Gilouard – 35340 LA BOUEXIERE	100,00 €

Acanthe – 93 Avenue Henri Fréville – 35000 RENNES	100,00 €
Groupama Loire Bretagne – 9 Rue de Rennes – 35340 LIFFRE	100,00 €
Eurovia Bretagne – Rue de Fresnais – 35170 BRUZ	500,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 400,00 €</b>

### **Décision du conseil municipal :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré,

- Accepte la participation des entreprises aux « Festoyes de Chevré »
- Autorise Monsieur le Maire à signer les titres correspondants.

## **5. FESTOYES DE CHEVRE : DROITS DE PLACE DES EXPOSANTS ET COMMERÇANTS**

**Rapporteur : Madame Aline Guilbert**

Madame Aline Guilbert informe l'assemblée que la commission qui a travaillé sur les festoyes de Chevré a prévu une participation financière pour les exposants et commerçants qui souhaitent participer aux festoyes.

Les tarifs suivants sont donc proposés :

- 100 € pour les restaurants
- 50 € pour les « boissons et/ ou petite restauration »
- 6 € le ml pour les autres exposants qui font de la vente

### **Décision du conseil municipal :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré,

- Approuve les tarifs pour les Festoyes tels que présentés ci-dessus »

## **6. ACCEPTATION DE DONS POUR LA ROUE DE CHEVRE**

**Rapporteur : Monsieur Pierre-Yves Le Bail**

Il est rappelé qu'un appel à dons a été lancé sur le site Collecticity pour la participation au financement de la roue du Moulin de Chevré. 1850 € ont été collectés via ce site par les personnes suivantes :

Pierre-Yves	LE BAIL
Stéphane	PIQUET
Emmanuel	FRAUD
Hubert	GUILLAUME
Jean Marie	BOHLER
Gustave	PIQUET
Tristan	DEVILLIERS
Marina	CHANTREL
Pauline	LE BAIL

Gilles	YVES
Jérémie	DELAUNAY
Florent	PAILLEREAU
Patricia	PARANTHOEN
Gilbert	LE ROUSSEAU
Gérard	BECEL
Nicolas	VAN DER MEULEN
Laurent	BLANC
Aline	GUILBERT
Florence	DANEL
Ronan	SALAUN
Léo	LEYET
Isabelle	MARCHAND
Arnaud	CARREZ
Marcel et Yvonne	DESISSLE
Maëlle	FOUGERAT
Emma	FOUGERAT
Celia	CARREZ
Annie	VIGNER
Mathilde	OLLIER
Louise	OLLIER
Marcel	MONTIGNE
Sabrina	HAMELIN LAVAZAY
Caroline	HAMELIN LAVAZAY
Pierre-Jean	DESBORDES
Catherine	LEBON
Sterenn	LECLERE
Catherine	COSSON-SORLOT
Pierre	GUILLAUDEUX
Agathe	BIGAND MARION
Adrien	Coupeau
Louise-Anne	GLANDIERES
Margaret	GUEGAN
Yves	MALHAIRE
Valentina	MINEEVA LEDRU
Fabien	CHARLINE
Bouex'Air Pur Riverains et Alentours	
Claudine	LEBRETON
Denis	FEVRIER
Aimée	BAGUESTE
Loic	TURMEL
Jean-Louis	BOIXIERE
Frédérique	MIRAMONT
Jean-Louis	NICOT
Anne	DUVAL
Michel	BERTHELOT
Gildas	BOUSSIN

Nicolas	BOUSSIN
Violetta & Claude	BOUSSIN
Philippe	SALMON
Annie-France	TURPIN CHEVALIER
G�rard	TURPIN
Nathalie	ORY
Yann	NICOT
Patrick	DOUDARD
Marc	PERROUD
Laurence	LIZE
Regine	DARSOULANT
Carine	PASDELOU
Ma�l	LANOY PASDELOU
Amandine	LANOY PASDELOU
William	FOUGERAT
S�verine	DAUBIGNE
Evan	MAILLET

Les modalit s de d p ts de dons sur le site  tant relativement complexes, des dons manuels ont  galement  t  accept s pour la roue. Il est demand  au conseil municipal d'accepter l'ensemble des dons suivants :

Coordonn�es	Montant	Tr�sor Public
Ass Buxeria Archeologie Histoire – La Bou�xi�re	30,00 �	Ch�que TP
Ass CERAPAR -St Gr�goire	30,00 �	Ch�que TP
Famille SARRAZIN-BORDE	30,00 �	Ch�que TP
Ass Passage � l'acte – La Bou�xi�re	10,00 �	Ch�que TP
Madame BLOT-GARZON Yvonne	15,00 �	Ch�que TP
Ass La Gaule Romaine de Chevr� – La Bou�xi�re	150,00 �	Ch�que TP
anonyme	10,00 �	Ch�que TP
Monsieur Jean Pierre TEHEL	40,00 �	Ch�que TP
Monsieur Didier JACOB – La P'tit Fugue	20,00 �	Ch�que TP
Monsieur Isidore MOREL	10,00 �	Esp�ces
Anonyme	20,00 �	Ch�que TP
Monsieur Bruno DURAND	80,00 �	Esp�ces
Madame Carine PASDELOU	20,00 �	Ch�que TP
Monsieur Pierre MARCHAND	20,00 �	Ch�que TP
Madame LEMARCHAND Maryline	30,00 �	Ch�que TP
Monsieur LAHAYE Patrick	40,00 �	Ch�que TP
Monsieur et Madame TRICAULT Andr�	20,00 �	Ch�que TP
Anonyme	20,00 �	Ch�que TP
Monsieur ROCHER Philippe	40,00 �	Ch�que TP
Mesdames Claire et Lison PIQUET	20,00 �	Esp�ces
Monsieur Alfred GUERINEL	10,00 �	Esp�ces
Monsieur et Madame ROUSSELLE Roland	15,00 �	Ch�que TP

Total : 680  

### **Décision du conseil municipal :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré,

- accepte l'ensemble des dons émis dans le cadre de l'opération de restauration de la roue de Chevré
- autorise Monsieur le Maire à signer les titres correspondants.

---

## **7. DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 2**

### **Rapporteur : Madame Aline Guilbert**

Madame Aline Guilbert expose qu'afin d'anticiper la réalisation des travaux de réalisation du terrain de foot synthétique, des dépenses pour des études, des levées topographiques et des sondages ont été diligentés pour un montant de 5 000 €. Ces dépenses n'ayant pas été inscrites au budget principal il convient de transférer les crédits prévus pour les études du presbytère vers le terrain de foot.

Afin d'améliorer l'accessibilité de la salle du moulin, de garantir la sécurité en particulier à proximité de la roue, il s'est avéré nécessaire de mettre en place un garde-corps et de créer un trottoir permettant l'accessibilité de la salle du moulin pour un montant total de 10438 €. En même temps, des crédits d'études environnementales en lien avec le moulin ont été surestimés. Ils seront transférés sur la partie travaux. Par ailleurs, l'achat du fourgon était inférieur de 2500 € par rapport au montant prévisionnel. Pour ce qui est de la salle communale, les travaux envisagés afin d'améliorer son accessibilité seront effectués en régie par les services techniques et n'impacteront pas le budget d'investissement.

35031 Code INSEE	COMMUNE DE LA BOUEXIERE BUDGET COMMUNAL	DM n°2 2018
---------------------	--	-------------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal**

Décisions modificative n° 2

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-2031-407-8 : PRESBYTERE	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2031-611-01 : MOULIN DE CHEVRE	2 338,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles</b>	<b>7 338,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-2182-200-8 : SERVICE TECHNIQUE	2 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>2 500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-2315-401-8 : SALLE COMMUNALE	5 600,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-500-8 : TERRAIN DES SPORTS + TENNIS + SKATE PARK	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-611-8 : MOULIN DE CHEVRE	0,00 €	10 438,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>5 600,00 €</b>	<b>15 438,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>15 438,00 €</b>	<b>15 438,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>

**Décision du conseil municipal :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré,

- accepte la décision modificative budgétaire telle que présentée ci-dessus.

**8. ACCEPTATION D'UN DON DE L'ASSOCIATION BOUEX'AIR PUR**

**Rapporteur : Madame Aline Guilbert**

Madame Guilbert rappelle que l'association Bouex'air pur a été créée en 2008 pour lutter contre le projet de co-compostage de la société Véolia. La municipalité a fait l'acquisition du terrain d'assiette de ce projet dorénavant abandonné et l'a cédé au département. L'association a donc décidé de se dissoudre, le risque de résurgence du projet étant écarté.

Suite à la clôture des comptes, l'association a décidé de faire don de l'argent restant sur les comptes. Un don de 165 € est donc proposé à la mairie (un don de 165 € a également été fait pour la roue du moulin de Chevré).

Madame Rachel Salmon, membre de cette association ne participe pas au vote.

**Décision du conseil municipal :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré,

- accepte le don de 165 € de l'association Bouex'air pur.

## 9. AVENANT TECHNIQUE SALLE DE SPORT

**Rapporteur : Monsieur Gilbert Le Rousseau**

Lors des travaux de dépose de couverture, des parois translucides se sont avérées défectueuses et se sont cassées. Afin de terminer la couverture, il est nécessaire de poser des façades en makrolon. Un avenant de 20 046,54 € HT, soit 24 055,85 € TTC a été présenté par l'entreprise pour ces travaux, portant à 283 748,12 € HT – 340 497,74 €TT le lot couverture – zinguerie – étanchéité.

### **Décision du conseil municipal :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré,

- accepte l'avenant ci-dessus présenté.

## 10. ADMISSION EN NON-VALEUR

**Rapporteur : Madame Aline Guilbert**

Madame Guilbert expose que la perception nous a transmis une demande d'admission en non-valeur pour une somme de 1211,33 €, représentant des dettes de services périscolaires pour les années 2015- 2016- 2017 pour une famille.

La situation de la famille a donné lieu à une procédure de surendettement.

### **Décision du conseil municipal :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré,

- accepte d'admettre en non-valeur la somme de 1211,33 €.

## 11. PARTICIPATION AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DU RASED POUR LES ANNEES SCOLAIRES 2016-2017 ET 2017-2018

**Rapporteur : Madame Aline Guilbert**

Madame Aline Guilbert expose au Conseil Municipal que dans le cadre de l'extension de la communauté de communes, les règles de calcul de remboursement des charges de fonctionnement des RASED par les communes desservies ont fait l'objet d'une réflexion sur le mode de calcul et un éventuel changement de ce dernier.

Il a finalement été décidé de ne rien changer. Il s'avère donc nécessaire de demander la participation des communes pour les deux dernières années scolaires.

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 5946,58 € pour 2016/2017 et de 2337,70 € pour 2017-2018. La répartition des charges est calculée en fonction du nombre d'élèves scolarisés dans chaque commune.

Commune	2016-2017		2017-2018	
	Nb d'élèves	Part / commune	Nb d'élèves	Part / commune
Dourdain	155	567,56	135	190,11
Chasné	153	560,24	157	221,10
Ercé près Liffré	214	783,60	213	299,96



Liffré	622	2277,57	649	913,96
Saint Sulpice	140	512,64	156	219,69
La Bouëxière	341	1248,64	350	492,89
Total	1624	5946.58 €	1660	2337.70 €

**Décision du conseil municipal :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré,

- approuve les montants de participation des communes aux charges de fonctionnement du RASED
- autorise Monsieur le Maire à émettre les titres correspondants.

**12. ESPERANCE LA BOUËXIERE – SECTION FOOT : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

**Rapporteur : Monsieur Gérard Bécel**

Monsieur Bécel expose qu'une fresque a été réalisée sur les tribunes de foot. Il était prévu que la commune paye la peinture. Mais c'est l'association qui a reçu la facture et qui l'a payée par erreur. Il convient donc de leur rembourser la somme de 450,05 €.

**Décision du conseil municipal :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré,

- accepte le remboursement de la somme de 450,05 € à l'association Espérance la Bouëxière, section foot.

**13. ADOPTION DE TARIF DE LOCATION POUR L'ESPACE CO-WORKING**

**Rapporteur : Madame Aline Guilbert**

Un espace de co-working a été installé dans l'atelier relais comprenant une salle avec 3 bureaux partagés et une salle de réunion. La mise en service de cet espace début septembre nécessite la fixation de tarifs de locations.

Tarif	
jour	10 €
forfait 7 j continus ou discontinus	40 €
mois	120 €
salle de réunion journée	50 €
salle de réunion 1/2 journée	30 €

Monsieur Blanquefort demande s'il y a eu des demandes pour cet espace.

Monsieur le Maire répond qu'il y a eu quelques demandes d'informations et qu'une porte ouverte aura lieu le 29 septembre de 10 à 12 h00 afin de promouvoir ce nouveau service.

**Décision du conseil municipal :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré,

- approuver les tarifs présentés ci-dessus.

**14. RESSOURCES HUMAINES-MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EFFECTIFS : AVANCEMENT DE GRADE**

**Rapporteur : Monsieur Patrick Lahaye**

- Vu le tableau des avancements de grade 2018.

- Vu l'avis favorable de la CAP du 26 juin 2018 et du 4 décembre 2017.

Cinq agents figurent au tableau des avancements de grade au titre de l'année 2018. Considérant la qualité du travail effectué par ces agents et considérant la délibération du 19 octobre 2007 fixant les ratios des promus-promouvables, il est proposé au conseil municipal de modifier le tableau des effectifs tel que présenté ci-dessous. Monsieur Lahaye rappelle la procédure d'avancement des agents :

Suppression	Date d'effet	Création	Date d'effet
Attaché 35 heures	01/01/2018	Attaché principal 35 heures	01/01/2018
Technicien principal de 2ème classe 35 heures	01/01/2018	Technicien principal de 1ère classe 35 heures	01/01/2018
Adjoint administratif principal de 2ème classe 35 heures	01/01/2018	Adjoint administratif principal de 1ère classe 35 heures	01/01/2018
Adjoint technique 35 heures	01/03/2018	Adjoint technique principal de 2ème classe 35 heures	01/03/2018
Adjoint d'animation principal de 2ème classe 35 heures	01/01/2018	Adjoint d'animation principal de 1ère classe 35 heures	01/01/2018
Adjoint d'animation principal de 2ème classe 31h50	30/08/2018	Adjoint d'animation principal de 2ème classe 28h00 (accord de l'agent qui souhaite réduire son temps de travail)	30/08/2018

**Décision du conseil municipal :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré,

- valide la modification du tableau des effectifs telle que présentée ci-dessus.

## 15. ATTRIBUTION DE LA PRIME DE FIN D'ANNEE DU PERSONNEL COMMUNAL

### **Rapporteur : Monsieur Patrick Lahaye**

Comme chaque année, le Conseil Municipal est invité à voter le montant de la prime de fin d'année attribuée au personnel communal. Elle s'élevait pour l'année 2017 à 605,35€ bruts pour un agent à temps complet. Il est rappelé que cette prime est attribuée au prorata du temps de travail. Son augmentation est indexée sur l'augmentation de la rémunération des fonctionnaires. Comme il n'y a pas eu d'augmentation de la valeur d'indice sur l'année 2018, le montant de cette prime reste inchangé.

Le montant de la prime de fin d'année 2018 s'élève donc à 605,35 € bruts.

### **Décision du conseil municipal :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré,

- approuve le montant de cette prime.

## 16. CREATION D'UN POSTE D'ANIMATEUR TERRITORIAL : MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 17 DU 19 JUIN 2018

### **Rapporteur : Monsieur Patrick Lahaye**

Lors du conseil municipal du 19 juin, un poste d'animateur territorial à 28 heures par semaine a été créé. La réalisation des plannings tenant compte de la nouvelle organisation en accueil collectif de mineurs pour les temps périscolaires a révélé la nécessité de porter ce poste à 35 heures afin de maintenir la continuité des obligations liées à l'agrément jeunesse et sports.

Ces heures complémentaires viendront en substitution d'heures d'animateur sur les périodes de périscolaires et scolaires

### **Décision du conseil municipal :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré,

- accepte de porter le temps de travail du poste d'animateur à 35 h à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h05.